

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 24 juin 2008

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12)

Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON,
Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme ROLLIN

Membres absents excusés : (3)

M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE),
Mme LE GRAND (représentée par Mme ROLLIN)

Membres absents : (2) M. EL HASSOUNI, Mme TOLLOT

Date de convocation : 17 juin 2008

Délibération n° : 53-2008

Objet : Analyse des Besoins Sociaux 2008/2009 – Marché négocié

La réalisation de l'analyse des besoins sociaux répond à une obligation réglementaire instituée par le décret 95-562 du 6 mai 1995. Ainsi l'article 1^{er} dispose que les «CCAS (...) procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté».

En 2006, le CCAS de Dijon a confié l'analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève de sa compétence à un prestataire extérieur, le cabinet d'étude COMPAS-TIS (Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale, Traitement des Informations Sociales), dans le cadre d'un marché public.

En 2007, cette démarche a été reconduite dans le même cadre et a principalement consisté en une actualisation de l'ensemble des données et analyses conduites l'année précédente.

Pour 2008 et 2009, il est proposé de développer ces travaux d'étude qui visent à une meilleure connaissance territorialisée des réalités sociales de la ville, et constituent pour le CCAS un véritable outil d'aide à la décision pour les choix d'orientation en matière d'action sociale.

Il est donc proposé de passer un marché pour 2008, renouvelable une fois, selon les modalités de l'article 35-II-8 du code des marchés publics compte tenu de la spécificité de la prestation, en vue de :

- actualiser annuellement l'ensemble des données recueillies depuis 2006.
- animer une démarche d'analyse qualitative partagée avec les partenaires
- développer de nouvelles analyses thématiques et mettre en place les indicateurs correspondants
- assurer la formation des agents du CCAS chargés des requêtes en cours d'année
- mettre en place un site intranet présentant les analyses thématiques et territoriales
- restituer annuellement les analyses quantitatives et qualitatives (présentation collective, remise d'un document de synthèse et de support cartographique)

Le montant du marché sera celui fixé dans le devis du prestataire qui ne devra pas excéder 45 700 € HT par an.

Le Conseil d'Administration :

- valide la démarche proposée ci-dessus,
- autorise le Président ou la Vice-Présidente à signer ce marché et tous actes à intervenir pour son exécution,
- décide que le financement de ces prestations sera assuré sur les crédits ouverts au budget du CCAS.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DG : 1

DAGL : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE

25 JUIN 2008

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 JUIL. 2008

